



Parcelle commune à usage exclusif

Par **alainus**, le **04/05/2015** à **19:50**

bonjour,

propriétaire dans un PRL, le bureau veut donner la jouissance de certaines parties communes (terrains avec arbres, fossé) à quelques propriétaires qui devra payer les frais par pour le dégagement d'un arbre tombé ou le nettoyage des fossés apres de fortes pluies (pour permettre l'écoulement des eaux...) cela sera t'il à la charge du bénéficiaire de la jouissance de la parcelle ou à la copropriété à qui appartient le terrain

D'autre part, les bénéficiaires sont ils tenus d'entretenir leur parcelle (le PRL est pres de la mer et ne sert qu'en vacances)

quel avantage y a t'il pour une copropriété à donner la jouissance de parcelles